

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00037  
Numéro SIREN : 444 674 816  
Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/010217

Désignation de l'entreprise SAS ORIAL SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 12 et 15 quai du commerce 69336 LYON CEDEX 09 Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 4 4 4 6 7 4 8 1 6 0 0 0 1 2 Néant  \*

Exercice N clos le,  
31/08/2020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	27 976	10 021	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	5 816 073	5 816 073	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 691 771	735 844	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	768	768	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	101 721	101 721		
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	8 384 177	1 719 747	6 664 429
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 772 330	1 046 786	4 725 543
		Autres créances (3)	BZ	CA	241 497		241 497
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	361 034		361 034
		Disponibilités	CF	CG	2 143 087		2 143 087
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	184 879		184 879
		<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	8 702 827	1 046 786	7 656 041
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	17 087 004	IA	2 766 534	14 320 470	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	195	(3) Part à plus d'un an	CR	1 378 305	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ORIAL SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 762 911 .)	DA	3 762 911		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 246 100		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	376 291		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	1 442 840		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	662 837		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	8 490 980		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	55 830		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	55 830		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	446 501		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	21 121		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	487 372		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 026 611		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	189 867		
	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 602 185		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	5 773 659		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	14 320 470		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 445 804			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 494			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



		Exercice N		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	13 542 860	FH	108 581	FI	13 651 441	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 542 860	FK	108 581	FL	13 651 441	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	503 725	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 380	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	14 157 547
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 499 134	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	379 047	
	Salaires et traitements*					FY	6 586 087	
	Charges sociales (10)					FZ	3 028 774	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	207 094
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	316 017
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	174 617
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	13 190 774	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	966 772	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	3 474	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	542	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	542	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 075	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	4 075	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 3 532)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	966 714	



Désignation de l'entreprise		SAS ORIAL SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
			- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD
	(9)	Dont transferts de charges			A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
	Amortissements des immobilisations		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			259		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	





## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

### Césure d'activité

A la clôture de l'exercice, une analyse des missions par client est réalisée. Ainsi sont constatés le montant :

- des factures à établir pour le temps consacré, non encore facturé, modulé éventuellement des malis ou bonis attendus.
- des produits constatés d'avance, lorsque le montant facturé est supérieur au temps déjà consacré et/ou que la mission nécessite des travaux complémentaires.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement retraite

La convention retraite collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

La société n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

La société a souscrit une assurance "Indemnités de fin de carrières".

- Méthode d'évaluation : prospective
- Age de retraite : 67 ans
- Accroissement des salaires : 0.50%
- Taux d'inflation : Néant
- Table de mortalité utilisée pour les femmes : TF 00-02
- Table de mortalité utilisée pour les hommes : TH 00-02



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORIAL SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 14 320 471 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 662 837 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 1 à 5 ans
- \* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

L'épidémie de COVID 19 et ses conséquences sont des événements qui ont débutés avant la clôture de l'exercice 2020.

A la date d'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire, nous ne pouvons pas chiffrer de manière précise les incidences financières des conséquences de l'épidémie de COVID 19 sur l'activité du prochain exercice.

A cette même date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 743 779	72 295		5 816 074
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	71 540	8 380	41 922	37 997
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 815 318</b>	<b>80 675</b>	<b>41 922</b>	<b>5 854 071</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 299 735	27 886	2 897	1 324 724
- Matériel de transport	92 041			92 041
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	913 202	143 899	46 251	1 010 851
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 304 979</b>	<b>171 785</b>	<b>49 148</b>	<b>2 427 616</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	769			769
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	101 721			101 721
<b>Immobilisations financières</b>	<b>102 490</b>			<b>102 490</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 222 787</b>	<b>252 460</b>	<b>91 070</b>	<b>8 384 177</b>

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Immobilisations financières</b>	<b>Total</b>
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	80 675	171 785		252 460
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>80 675</b>	<b>171 785</b>		<b>252 460</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	41 922	49 148		91 070
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>41 922</b>	<b>49 148</b>		<b>91 070</b>

**Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial

	<b>Achetés</b>	<b>Réévalués</b>	<b>Reçus en apport</b>	<b>Global</b>
Eléments reçus en apport			5 816 074	5 816 074
<b>Total</b>			<b>5 816 074</b>	<b>5 816 074</b>



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 808	4 090	41 922	27 976
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>65 808</b>	<b>4 090</b>	<b>41 922</b>	<b>27 976</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	806 576	83 555	2 897	887 235
- Matériel de transport	40 898	22 291		63 189
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	690 181	97 418	46 251	741 348
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 537 655</b>	<b>203 264</b>	<b>49 148</b>	<b>1 691 771</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 603 463</b>	<b>207 355</b>	<b>91 070</b>	<b>1 719 748</b>

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 300 428 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	101 721	195	101 526
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 772 330	4 395 025	1 377 305
Autres	241 497	240 497	1 000
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	184 879	184 879	
<b>Total</b>	<b>6 300 428</b>	<b>4 820 596</b>	<b>1 479 831</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
Clients - factures à établir	360 327
Fournisseurs - RRR à obtenir	13 823
Personnel - produits à recevoir	4 944
<b>Total</b>	<b>379 094</b>



## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	966 630	316 018	235 862	1 046 786
<b>Total</b>	<b>966 630</b>	<b>316 018</b>	<b>235 862</b>	<b>1 046 786</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		316 018	235 862	
Financières				
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 762 911,00 euro décomposé en 3 762 911 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 762 911	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 762 911	1,00

**Notes sur le bilan****Provisions**

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	134 317		78 487		55 830
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>134 317</b>		<b>78 487</b>		<b>55 830</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			78 487		
Financières					
Exceptionnelles					



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 773 660 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 494	1 494		
- à plus de 1 an à l'origine	445 007	167 780	277 227	
Emprunts et dettes financières divers (*)	13 123	13 123		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 372	487 372		
Dettes fiscales et sociales	3 026 612	2 975 984	50 628	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	197 866	197 866		
Produits constatés d'avance	1 602 185	1 602 185		
<b>Total</b>	<b>5 773 660</b>	<b>5 445 805</b>	<b>327 855</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	150 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	76 463			
(**) Dont envers Groupe et associés	7 998			

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Fournisseurs - fact. non parvenues	224 779
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	1 885
Banque - Intérêts courus à payer	1 494
Dettes provis. pr congés à payer	342 158
Provision Congés RTT	50 759
Primes à payer	220 000
Dettes provis. pr partic. salariés	77 805
Personnel - autres charges à payer	82 385
Ch.sociales s/ CGP et RTT à payer	167 138
Charges sociales - charges à payer	15 561
Charges sociales sur primes prov.	129 878
Etat - autres charges à payer	110 522
Clients - RRR à accorder	73 167
<b>Total</b>	<b>1 497 531</b>

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	184 879		
<b>Total</b>	<b>184 879</b>		

**Produits constatés d'avance**

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>
Produits constatés d'avance	1 602 185		
<b>Total</b>	<b>1 602 185</b>		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/08/2020
Activités comptables	13 651 442
<b>TOTAL</b>	<b>13 651 442</b>

**Répartition par marché géographique**

	31/08/2020
France	13 542 860
Etranger	108 581
<b>TOTAL</b>	<b>13 651 442</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 9 351 euros

Honoraire des autres services : 0 euro

**Notes sur le compte de résultat****Résultat et impôts sur les bénéfices**

<b>Ventilation de l'impôt</b>			
	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt correspondant (*)</b>	<b>Résultat après impôt</b>
+ Résultat courant (**)	966 714	235 343	731 371
+ Résultat exceptionnel	-260		-260
- Participations des salariés	77 805	9 531	68 274
<b>Résultat comptable</b>	<b>888 649</b>	<b>225 812</b>	<b>662 837</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

**Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS ORIAL SAS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT, 12-15 Quai du Commerce 69009 LYON.



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 148 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	53	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	95	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>148</b>	

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

L'engagement sur les indemnités de fin de carrière est de 397 437 €, diminué des versements effectués soit 176 198€.

#### Engagements reçus

Aucun engagement reçu

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 26 FEVRIER 2021**

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2020**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 662.837,43 euros de la façon suivante :

- A titre de dividendes, la somme de ..... 620.000,00 euros
- le solde, au compte « autres réserves », soit .....42.837,43 euros

Le dividende représente ainsi un montant brut de 0,16 euros par action (montant arrondi), et sera mis en paiement au siège social, dans les délais légaux.

Il est rappelé :

- que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 620.000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE
31/08/2017	650.000,00 €	0,17 €	650.000 €
31/08/2018	650.000,00 €	0,17 €	650.000 €
31/08/2019	650.000,00 €	0,17 €	650.000 €

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme  
Le Président



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

Aux associés de la société ORIAL,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORIAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels «Autres éléments significatifs» concernant les impacts liés à la crise sanitaire.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11 février 2021

Le Commissaire aux Comptes Inscrit  
Pour le Cabinet ESCOFFIER

  
Serge BOFTOLI